ÉCOLE ANDRÉ-PIOLAT

GUIDE D'INFORMATION

2006 – 2007

380, Chemin Kings Ouest
Vancouver Nord, C.B.
V7N 2L9
Téléphone : (604)980-6040
Télécopieur : (604)980-6797
Courriel :ecole_andre_piolat@csf.bc.ca
Site internet : http://andrepiolat.csf.bc.ca

André Piolat
(1912-1987)

Pourquoi l'école a-t-elle choisi d'honorer André Piolat?

André Piolat fut un défenseur acharné des droits des francophones. Généreux de son temps et de sa fortune personnelle, c'est à lui que nous devons la création en 1968 de l'hebdomadaire «Le Soleil de Colombie». Il est également à l'origine de la fondation André-Piolat qui, chaque année, récompense les meilleurs étudiants de français en leur offrant une bourse. Sa fonction de juge à la cour de citoyenneté lui a donné maintes occasions d'affirmer son attachement au Canada et à ses valeurs.

École André-Piolat

Vision

L'école régionale francophone André-Piolat constitue une communauté où les familles, la direction et le personnel s'engagent à travailler ensemble pour assurer la réussite des élèves et le développement de leur identité francophone.

Mission

À l'école régionale francophone André-Piolat, nous aidons nos élèves à découvrir et apprécier leur appartenance à la communauté francophone. Dans un atmosphère de respect mutuel, nous créons un milieu éducatif à la fois stimulant et sécurisant qui motive, encadre et soutient le développement du plein potentiel et de l'identité individuelle de chaque élève.

Critères d'admission

Les critères d'admission sont conformes aux dispositions de l'Article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés:

Les citoyens canadiens - et les immigrants reçus- résidant en Colombie- Britannique

- dont la première langue apprise et encore comprise est le français, ou
- qui ont reçu leur instruction élémentaire en français, ou
- dont des enfants ont fréquenté ou fréquentent une école française (et non un programme d'immersion) au Canada

ont le droit de faire instruire tous leurs enfants dans une école francophone.

Horaire

HORAIRE ÉLÉMENTAIRE

8h42	1ère cloche – Rassemblement des élèves aux portes assignées
8h45	2e cloche - Début des classes
10h15	Petite récréation
10h30	Début des classes
12h00 – 12h20	Dîner pour les élèves de 1re à 6e année
12h00 – 12h30	Dîner pour **les maternelles**
12h20	Grande récréation pour les élèves de 1re à 6e année
12h30	Grande récréation pour **les maternelles**
13h00	Cloche 1 - Rassemblement des élèves aux portes assignées Cloche 2 - Début des classes
14h53	Fin des classes
15h08	Départ des autobus

HORAIRE SECONDAIRE

8h47	Début des classes
10h54	Petite récréation
11h03	Début des classes
12h05 – 12h55	Dîner et grande récréation
13h00	Début des classes
15h02	Fin des classes

Surveillance des élèves

Le service de surveillance est offert entre 8h30 et 15h08 seulement.
Puisque aucune surveillance n'est disponible en dehors de ces heures, il est essentiel que les élèves n'arrivent pas avant 8h30 et qu'ils quittent avant 15h08. Nous ferons exception pour les élèves participant aux activités organisées avant ou après l'école.

Services

Francisation

L'école offre un service de soutien linguistique aux élèves ayant besoin de développer des habiletés de communication en français à l'oral et à l'écrit. Ces élèves reçoivent de l'aide individuelle ou en petits groupes selon leurs besoins.

L'efficacité du programme pour l'élève dépendra, en grande partie, du soutien qu'il / elle recevra dans son milieu familial.

Orthopédagogie

L'orthopédagogie est un service offert à l'école et s'adresse principalement aux élèves non désignés qui présentent des difficultés légères ou moyennes d'apprentissage et/ou d'adaptation. Le rôle de l'orthopédagogue est de coordonner et d'établir un système de support pour l'élève à besoins particuliers afin que celui-ci puisse s'épanouir dans son milieu scolaire.

Orthophonie

L'école André-Piolat peut faire appel aux services d'un(e) orthophoniste pour évaluer les élèves ayant des difficultés de parole ou de langage. Après avoir dépisté des difficultés, l'orthophoniste développe pour l'enfant un programme de rééducation individualisé.

Psychologie

L'école André-Piolat peut faire appel aux services d'un(e) psychologue afin d'identifier les caractéristiques et besoins individuels d'un(e) élève. Le psychologue consulte les enseignants, parents et élèves afin de développer des interventions qui améliorent les apprentissages, les relations interpersonnelles et le comportement de l'élève.

Services d'un/e conseiller/ère

Le/a conseiller/ère offre des services individuels pour les élèves ayant des problèmes touchant au développement personnel et social. Il/elle peut aussi faire des interventions au niveau de la classe afin de favoriser le développement socio-affectif et la résolution de conflits. Les enfants sont normalement référés par l'enseignant ou suite à la demande du parent.

Services de santé

L'infirmière des Services de Santé de Vancouver Nord offre plusieurs services à l'école André-Piolat:

- promotion de la santé auprès des élèves, des enseignants et des parents
- mise à jour des dossiers médicaux des élèves
- dépistage des problèmes de vue ou d'ouïe
- contrôle des maladies contagieuses

Services communautaires

Trottin-Trottinette

Trottin-Trottinette est une pré-maternelle administrée par une société à but non-lucratif, "**La Pré-maternelle Francophone Trottin-Trottinette**". La société qui, jusqu'en 2002 s'appelait "**La Maison d'Accueil de la Rive Nord"**, a été créée en 1983 dans le but de donner aux parents francophones et bilingues, la possibilité de se rencontrer par le biais de différentes activités.

La pré-maternelle Trottin-Trottinette a été fondée afin d'offrir aux enfants la possibilité d'apprendre le français au niveau pré-maternelle.

Chaque programme est adapté aux besoins des enfants, à leurs habiletés et à leur niveau de français.

Si vous désirez de plus amples renseignements, appelez au 985-7044.

Numéros de téléphone utiles

• Alliance française	(604) 327-0201
• Centre culturel	(604) 736-9806
• Conseil scolaire francophone	(604) 214-2600
• Fédération des francophones de la Colombie Britannique	(604) 732-1420
• Fédération des parents francophones de la C-B	(604) 736-5056
• L'Express du Pacifique	(604) 736-3734
• Vancouver Coastal Health offre une variété de services en santé physique et mentale.	(604) 983 6829

Matériel scolaire

- **Effets scolaires**

  Nous recommandons fortement d'acheter la trousse « Teaching Things » car elle contient tout le matériel selon les exigences de chacun des enseignants.

  De plus, l'agenda est obligatoire pour les élèves de la 2e à la 7e année et l'école se charge de le commander.

- **Livres**

  Tous les livres de base sont fournis aux élèves, à l'exception de quelques livres de référence (dictionnaires par exemple) et de cahiers d'exercices. Il est essentiel de recouvrir les livres. **Les élèves qui perdent ou qui abîment les livres qu'on leur prête devront les payer.**

Devoirs et Lecture-Maison

Devoirs

Les devoirs devraient viser à favoriser une attitude positive à l'égard du travail et des habiletés scolaires de base. Ils devraient également favoriser la participation des parents.
Les parents sont donc invités à superviser leur enfant durant la période des devoirs. Si votre enfant rencontre des problèmes importants, il ou vous devriez écrire une note à l'enseignant pour le prévenir. Nous éviterions ainsi que le parent fasse le devoir à la place de l'enfant.

Période de devoirs suggérée par séance :

De la maternelle à la 3e année: 10 à 30 minutes
De la 4e à la 7e année: 30 à 60 minutes
Les élèves du secondaire doivent gérer le temps consacré à leurs devoirs et à leurs études de manière à satisfaire les exigences de leurs cours.

Différents types de devoirs:

- Devoirs de préparation:
  Ces devoirs sont faits avant la leçon.
- Devoirs de pratique:
  Ces devoirs visent à réviser et à renforcer les acquis faits d'une leçon antérieure.
- Devoirs de prolongement:
  Ces devoirs visent à permettre à l'élève d'étendre ses connaissances à de nouveaux concepts.
- Devoirs créatifs:
  Ces devoirs permettent à l'élève de mettre à contribution des habiletés et des concepts dans un contexte nouveau.

Lecture-Maison

Au niveau primaire, il est fortement recommandé aux parents de lire quotidiennement à leur enfant - ou de lire avec lui - pendant une période de 10 à 30 minutes par soir.

Au niveau intermédiaire et secondaire, les élèves devraient lire quotidiennement en français - revues, journaux ou livres. Nous recommandons que les parents prennent régulièrement le temps de discuter de ces lectures avec leur enfant.

Programmes et sorties éducatives

Activités de la grande récréation

Lorsque nous avons suffisamment de parents bénévoles, nous offrons des activités pour les élèves pendant l'heure de la grande récréation : films, club d'échecs, laboratoire d'ordinateurs, bibliothèque, sports d'équipe au gymnase, etc. Nous encourageons tous nos parents à appuyer ces programmes**.**

Activités sportives parascolaires

Les élèves de l'école André-Piolat participent activement aux activités sportives du district telles que l'athlétisme, le basket-ball, le hockey et le volley-ball. Les enseignants mettent l'emphase sur le développement des habiletés des élèves, la participation et l'esprit sportif.

Chaque année, nos élèves peuvent également s'inscrire à des cours de ski après l'école à la montagne Grouse. Des parents et des enseignants les y accompagnent.

Bibliothèque

Vous y trouverez une collection de livres, d'encyclopédies et de vidéos Ces ressources sont choisies à cause de leur intérêt pour les élèves ou parce qu'elles sont reliées au programme.

Les élèves qui perdent ou qui abîment les livres qu'on leur prête devront les payer. À la fin de l'année, les élèves ne recevront leur bulletin qu'après avoir rapporté tous leurs livres et/ou avoir remboursé l'école pour les ressources perdues ou abîmées.

Musique

Nous offrons un programme de musique de la Maternelle à la 6^{e} année. Nous disposons d'une bonne sélection d'instruments de musique.

Sorties Plein-Air

Nos classes de 3^{e} ^{et} 4^{e} année effectuent des séjours à l'école de Plein-Air du district de North Vancouver située à Squamish.

Les élèves de 6e année et du secondaire auront l'occasion de participer à des camps organisés par Le Clan: centre de leadership et d'aventure en nature. Le Clan est situé à Powell River.

Les frais de ces programmes sont la responsabilité des parents, avec l'appui du Comité de parents et de levées de fonds organisées par les parents de chaque classe en collaboration avec l'enseignant titulaire.

Sorties éducatives

À quelques reprises durant l'année, les enseignants organisent des sorties éducatives. Il y a 3 types de sorties : sortie d'école, sortie de classe et sortie dans le voisinage. Un formulaire d'autorisation pour ces sorties vous sera alors remis en temps opportun. Nous vous demandons de bien vouloir le signer et de le retourner dans le délai prévu. Votre participation à ces sorties est toujours grandement appréciée. Nous vous demandons alors de respecter les ententes de responsabilités (p.24 de ce guide)

Technologie

Nous offrons un programme de technologie intégrée de la Maternelle à la 7e année. Nous disposons d'un laboratoire informatique et d'ordinateurs en salle de classe. À partir de la 5e année, les élèves reçoivent un ordinateur portable pour la durée de l'année scolaire.

Camp d'été

Le centre culturel francophone en collaboration avec l'École André-Piolat offre maintenant sur la rive nord : le Camp Virgule. Pour de plus amples renseignements vous pouvez appeler Le Centre Culturel Francophone au (604) 736-9806.

Le service de garde de l'école offre également un camp d'été.
Vous pouvez appeler le service de garde de l'école au (604) 980-6040, local 256.

Le Clan: centre de Leadership et d'aventure en nature, situé à Powell River accueille les jeunes de 12 à 17 ans et des groupes familiaux. Vous trouverez plus d'information sur le site du CSF www.csf.bc.ca à la rubrique Clan.

Communication

Nous considérons que parents, élèves et enseignants doivent travailler ensemble pour assurer la réussite, l'épanouissement et le bien-être des élèves. Un contact régulier entre l'école et la maison est essentiel pour assurer cette coopération tout au long de l'année.

Absences

Nous demandons aux parents d'aviser l'école par écrit, par courriel à ecole_andre_piolat@csf.bc.ca ou par téléphone **avant 9h00** le jour de l'absence. Pour assurer la sécurité de vos enfants, l'école tentera de contacter les parents/tuteurs lorsqu'un avis n'aura pas été reçu, afin de confirmer l'absence.

Retards

Nous nous attendons à ce que nos élèves arrivent toujours à l'heure. La ponctualité est une qualité importante. Cependant, en cas de retard veuillez communiquer avec l'école par téléphone ou par courriel tôt le matin ou dès que possible. Notez bien que vous pouvez profiter du répondeur téléphonique en dehors des heures d'école.

Nous demandons aux élèves qui sont en retard de venir au secrétariat en arrivant pour obtenir un billet de retard qui devra être présenté à son enseignant(e).

Argent envoyé à l'école

Vous êtes appelés pendant l'année scolaire à envoyer certains montants d'argent à l'école. Veuillez nous faire parvenir un chèque à l'ordre de « École André-Piolat » dans une enveloppe cachetée.). Assurez-vous de bien écrire le nom et prénom de votre enfant sur la ligne « mémo » du chèque. N'oubliez pas d'y inclure le coupon-réponse avec tous les renseignements nécessaires : le nom de l'élève au complet, le niveau scolaire et le sujet visé (ex : Dictée PGL)

Mots des parents

Nous encourageons les parents à communiquer toute information importante pour le bien-être de leur enfant avec le personnel de l'école soit par agenda, dossier de communication, note ou courriel.

Si vous souhaitez parler au professeur de votre enfant, laissez-lui un message **dans** sa boîte téléphonique: il ou elle vous rappellera aussitôt que possible.

Bulletins

Les enseignants vous tiennent au courant des progrès de votre enfant durant l'année.Trois bulletins officiels sont envoyés à la maison: en décembre, en mars ou avril et en juin. Les parents sont invités à venir rencontrer le professeur de leur enfant après les remises du premier et du deuxième bulletin. L'école ferme ses portes à 14hrs pour deux après-midi afin d'allouer du temps de rencontre entre parents et enseignants.

Il y a aussi deux bulletins intérimaires, en octobre et en février. Ces bulletins peuvent prendre la forme d'un rapport écrit, d'une conversation téléphonique ou d'une rencontre. D'autres rencontres peuvent avoir lieu durant l'année à la demande des parents ou de l'enseignant.

Communiqués

Un communiqué est envoyé à la maison régulièrement et ce de plus en plus par voie électronique . Nous essayons d'y décrire les activités qui ont lieu à l'école, de partager les succès de nos élèves et de communiquer les renseignements qui viennent du Conseil scolaire, du Ministère ou de la Communauté. Nous y annonçons également les dates importantes à retenir.

Éducation physique

Pour raisons d'hygiène et de sécurité, nous insistons sur une tenue vestimentaire appropriée pour les cours d'éducation physique: culotte de gymnastique, chandail, bas et souliers de course (espadrilles). Les enfants qui ne porteront pas une tenue vestimentaire appropriée ne pourront pas participer aux activités d'éducation physique. Les bijoux ne sont pas permis.

Nutrition et Alimentation

Une alimentation saine complète et équilibrée est essentielle au développement harmonieux de l'enfant. Pour cette raison l'école vise à l'élimination d'aliments non nutritifs tels que les bonbons, les croustilles et les boissons gazeuses. Nous demandons la collaboration de tous les parents de s'assurer que les collations et les goûters soient nutritifs.

Notez que toutes noix ainsi que leurs produits dérivés , tel que le beurre d'arachide, ne sont pas permis à l'école.

Pluie

À Vancouver-Nord, la pluie étant une réalité, nous vous demandons de voir à ce que vos enfants soient vêtus en fonction de la température. Si la probabilité de précipitation est élevée, vous devez vêtir votre enfant pour la pluie : bottes, imperméable, chapeau de pluie ou parapluie. Les enfants sortent à toutes les récréations; seuls les jours de pluie très abondante font exception à la règle. Il est recommandé d'avoir une 2e paire de souliers et des vêtements de rechange qui restent à l'école.

Récréations et heure du dîner

Les enfants jouent dehors durant les périodes de récréation. Nous permettons aux enfants de rester à l'intérieur lorsque les parents nous l'ont demandé par écrit pour des raisons médicales. En cas de pluie abondante, des jeux intérieurs sont prévus en salle de classe.

Tous les élèves peuvent dîner à l'école. Ils mangent dans la salle polyvalente entre 12h00 et 12h20 (12 h30 pour les maternelles). Les élèves qui mangent à l'école le midi doivent rester sur le terrain de l'école durant toute la durée de la grande récréation.

Nous encourageons le recyclage des contenants de jus, de plastique et de métal. Les contenants de verre sont interdits.

Utilisation du téléphone par les élèves

Les élèves pourront utiliser le téléphone en cas d'urgence et avec la permission d'un membre du personnel. Il ne sera pas permis aux enfants d'utiliser le téléphone pour arranger les visites avec les camarades.

Responsabilité du personnel

Tous les membres du personnel ont un droit d'intervention sur les élèves, partout, en tout temps et quelles que soient les activités de l'école afin de faire respecter le code de vie et voir au bien-être de tous et chacun.

Santé

1. Les parents sont priés de garder à la maison tout enfant malade. Nous ne sommes pas en mesure de soigner un enfant à l'école.

2. Gardez à la maison les enfants qui ont de la fièvre. C'est habituellement un signe d'infection. L'enfant fiévreux ne fonctionne pas bien non plus à l'école. Au moins 24 heures sans température sont nécessaires avant son retour.

3. Veuillez communiquer avec l'école si votre enfant souffre d'une maladie contagieuse. Gardez l'enfant à la maison jusqu'à ce qu'il soit parfaitement rétabli. Un certificat médical pourra être exigé au retour à l'école.

4. Le personnel de l'école n'a pas le droit de donner de médicaments à un enfant. Une lettre du médecin sera exigée pour qu'un enfant puisse prendre un médicament à l'école (ex. antibiotique), ainsi qu'une permission signée par les parents. L'enfant prendra le médicament au secrétariat de l'école
5. En cas d'accident, de blessure ou de maladie soudaine, nous ferons tous les efforts nécessaires pour contacter les parents ou les tuteurs de l'enfant. Si nécessaire, l'enfant sera conduit à l'hôpital le plus proche.

Transport scolaire

Le service d'autobus est disponible en début et fin de journée. M. George Lynch de la compagnie « North Shore Bus Service », contacte toutes les familles quelques jours avant la rentrée scolaire pour indiquer l'heure approximative à laquelle leur enfant prendra l'autobus le matin et sera de retour après l'école. Assurez-vous que votre enfant soit prêt et au lieu prédéterminé au moins 5 minutes avant le départ. De même, l'après-midi, un adulte doit accueillir l'enfant à son retour.

Si votre enfant doit se rendre ailleurs qu'à son domicile et ce d'une façon régulière, transmettez cette information à M. Lynch dès la fin du mois d'août soit par courriel à nsbs@telus.net, soit par téléphone au (604) 439-0842 ou par fax au (604) 439-1941.

Si en cours d'année des changements devenaient nécessaires, nous vous encourageons à communiquer avec M. George Lynch à l'adresse suivante: nsbs@telus.net en copiant : ecole_andre_piolat@csf.bc.ca.

Il n'est pas possible de changer d'autobus pour aller visiter des amis. Ce n'est qu'en cas d'urgence qu'un changement d'autobus peut se faire et ce, avec suffisamment de pré-avis en communiquant avec le secrétariat général et M. Lynch de la compagnie d'autobus.

S'il y a tempête de neige, écoutez la chaîne de Radio-Canada (français) ou la chaîne CKNW 980 pour savoir si les autobus effectueront leur trajet habituel.

Le transport scolaire est un Privilège. Votre enfant doit respecter les « Ententes de Responsabilités dans l'Autobus » qui se trouvent dans la dernière section de ce document.

Comités

Comité consultatif de l'École André-Piolat

Loi scolaire

La loi scolaire de la Colombie-Britannique affirme le droit des parents d'élèves à former un comité consultatif dans le but de faire des recommandations au Conseil Scolaire, à la direction et au personnel de l'école sur des sujets reliés à l'école.

Exécutif

Chaque année les parents doivent élire leurs représentants au comité consultatif de l'école. Ce comité est composé de parents élus: président(e), vice-président(e), secrétaire et trésorier(ère); tous les autres parents sont membres du comité consultatif de l'école à titre de conseillers.

Réunions

Les réunions du comité ont lieu dans la bibliothèque. **Tous** les parents sont invités à ces réunions qui encouragent la concertation et le partage des idées et servent de forum pour les discussions et les prises de décision concernant le budget du CCEAP, les activités de l'école, la promotion du français et tout autre point visant à améliorer la qualité de l'éducation pour nos enfants. Les dates des réunions sont publiés dans le communiqués de l'école.

Comité de planification scolaire

Mandat

Le comité de planification scolaire doit satisfaire aux exigences énoncées dans la Loi scolaire (School Act): "le comité de planification scolaire doit consulter le comité consultatif de parents durant la préparation du plan scolaire".

Structure

Le comité de planification scolaire est composé:

- du directeur ou de la directrice de l'école;
- d'un représentant des enseignants élu par scrutin secret parmi les membres du personnel enseignant;
- et de trois représentants élus par scrutin secret parmi les membres du comité consultatif de parents (un des représentants doit être un dirigeant élu du comité consultatif de parent).

C O D E D E V I E

L'ÉCOLE RÉGIONALE FRANCOPHONE ANDRÉ-PIOLAT

CODE DE VIE

En tant qu'élève à l'école André-Piolat, je vise la réussite en agissant de façon responsable, respectueuse et réfléchie.

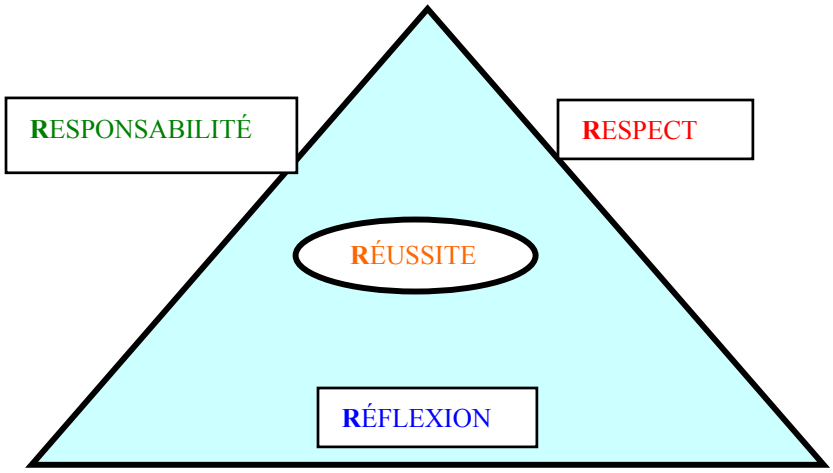

- *Ce document à l'usage des élèves, des parents et du personnel de l'école est un outil produit en collaboration et communiqué afin que ceux et celles qui s'y réfèrent puissent comprendre les droits, les privilèges et les responsabilités de chacun et chacune.*
- *Conformément à la politique F-600-5 du CSF, élèves et parents en reçoivent une copie et sont priés de la signer (voir dernière page). Le personnel s'assurera que son contenu est bien compris par les élèves et révisé périodiquement avec elles / eux.*

Droits et Responsabilités des Enfants
Tiré de : La convention relative aux droits des enfants

(Présentée par l'UNICEF à l'assemblée générale des Nations Unies,
adoptée le 20 novembre 1989)

J'ai le droit…	…et le devoir
J'ai le droit qu'on veille sur mon développement…	…et le devoir de prendre soin des autres
J'ai le droit d'être fier de mon héritage et de mes croyances…	…et le devoir de respecter la culture et les croyances des autres
J'ai le droit à ma propre identité…	…et le devoir de la faire valoir
J'ai le droit d'être bien nourri…	…et le devoir de ne pas gaspiller
J'ai le droit d'être aidé, quelles que soient mes capacités…	…et le devoir d'aider les autres même s'ils sont différents
J'ai le droit d'être pris au sérieux…	…et le devoir d'être attentif aux autres et courtois avec tous
J'ai le droit à une bonne éducation…	…et le devoir d'étudier et de faire de mon mieux
J'ai le droit d'être en sécurité, d'être protégé contre la violence…	…et le devoir de ne pas maltraiter les autres
J'ai le droit d'apprendre à bâtir un monde meilleur…	…et le devoir d'y participer

En plus…

J'ai le droit d'apprendre en français…	…et le devoir de m'exprimer en français

Le Code de Vie de l'École André-Piolat est basé sur 10 principes directeurs

1. Le français est la langue de l'école. Chacun fait l'effort de le parler partout et en tout temps.

2. La résolution de conflit se fait dans un esprit de coopération et de respect mutuel.

3. Le renforcement positif des comportements désirés est primordial et essentiel pour le développement d'une identité personnelle saine.

4. Les interventions sont un rappel aux responsabilités, et aident l'enfant à mieux grandir.

5. L'objectif d'une intervention est d'aider l'enfant à faire des choix plus responsables.

6. Ce sont les choix de comportement qui sont critiqués, et non les enfants.

7. Adultes et enfants ont souvent des perspectives différentes d'une même situation. Pour trouver une solution équitable, il est important d'entendre toutes les personnes concernées.

8. Lorsqu'il est nécessaire d'appliquer des conséquences, celles-ci doivent être justes, appropriées à l'âge et au contexte de l'enfant et reliées étroitement à l'offense commise.

9. Dans le cas d'offenses répétées, l'enfant est référé à l'équipe-école (direction, personnel, parent, enfant) à travers le processus de gestion du comportement.

10. La suspension de l'école est une mesure exceptionnelle qui n'est utilisée qu'en cas extrême.

Le Code de Vie de l'École André-Piolat fait appel à 4 « R » :

1. **R**esponsabilité
2. **R**espect
3. **R**éflexion
4. **R**éussite

1. Responsabilité

Je parle en français

- Le français est la langue de l'école. Je fais un effort pour le parler partout et en tout temps.

Je me montre ponctuel

- Pour assurer ma réussite, j'arrive à l'heure à l'école et à mes cours.

Je me montre honnête

- J'agis toujours honnêtement en classe et au jeu.
- Tout ce qui ne m'appartient pas doit aussi être traité avec respect. Si je trouve quelque chose, je cherche à savoir à qui cela appartient et je le redonne à la personne. Si c'est impossible, je place l'objet dans la boîte des objets trouvés. Si c'est un objet de valeur (bijou, clé…), je l'apporte tout de suite au secrétariat.

Je circule calmement dans l'école

- Je cesse de jouer dès que la cloche sonne et je me dirige vers l'entrée désignée pour ma classe.
- Je me déplace silencieusement. Je marche dans l'école, je ne cours pas.
- Je salue les personnes que je rencontre avec respect.
- J'attends la cloche pour sortir et je circule calmement à la sortie.

J'emploie un langage et un comportement approprié en tout temps

- Je parle poliment avec tout le monde. Je soigne mon langage et je n'utilise jamais, en français ni en anglais, de jurons, de mots grossiers, d'expressions cruelles, racistes ou sexistes, de moqueries ou d'insultes envers qui que ce soit.
- Je ne réplique pas si un adulte me fait un reproche. Je me calme avant de pouvoir m'expliquer.
- L'école, le terrain de l'école, les autobus et les lieux que je visite lors des sorties scolaires ne sont pas des endroits appropriés pour des relations ou attouchements romantiques entre les élèves.
- Je ne vends rien, ni n'achète quoi que ce soit d'un autre élève. Les seules transactions autorisées à l'école sont celles qui font partie des levées de fonds organisées par l'école ou l'Association des parents. Le non-respect de cette règle entraînera une confiscation des objets.
- Je traite mon corps avec respect : je m'habille et me coiffe convenablement, de façon à inspirer le respect et pour éviter des distractions nuisibles au travail scolaire des autres élèves. (Pas de cheveux extravagants, de camisole, de décolletés, de chandail qui découvre le ventre, de jupes ou shorts très courts, etc.).
- Je prends soin de ma santé : Je reste chez moi si je suis malade. Je m'alimente sainement. Selon la température, je m'habille pour être protégé. Je ne fume pas.
- Si j'ai les cheveux longs, je dois avoir le visage dégagé. Je ne porte pas de chapeau, de capuchon ou de casquette à l'intérieur.

Je démontre un esprit d'équipe

- Les comportements agressifs telle la dominance, l'exclusion, l'intimidation, les menaces, les bousculades, les bagarres et les batailles n'ont pas de place à l'école, en aucun lieu et en aucun temps. Ils sont strictement interdits.
- Je célèbre mes réussites sans me vanter ni brimer les autres.
- J'accepte la réussite des autres et je m'efforce d'être bon perdant.

2. Respect

- Je respecte les personnes, leur culture, leurs idées et leur travail
- Par mes attitudes, mes gestes et mon langage, je respecte les adultes et les enfants qui travaillent et jouent autour de moi.
- Je suis respectueux des différences de manières, de croyances et d'opinions chez les autres.
- Je contribue à respecter le travail des autres en évitant de faire des bruits dérangeants, de parler fort, de crier, de claquer les portes, etc.

Je respecte les limites du terrain de l'école

- Je reste à la vue dans les zones de jeux.
- Je fais attention pour ne pas lancer des ballons en dehors du terrain. Si cela arrive par accident, j'en avertis tout de suite une surveillante.
- J'évite de jouer dans la boue et de me salir. J'ai des vêtements de rechange en cas d'accident.

Je respecte l'environnement et le matériel de l'école

- J'utilise autant que possible des contenants recyclables pour mes goûters.
- J'économise et je recycle le papier en classe.
- Je jette les papiers essuie-mains ou autres déchets dans la poubelle.
- Je respecte la propreté de toutes les salles, y compris la salle de toilette.
- Je garde mon pupitre et mes effets bien rangés.
- La gomme est interdite à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.
- Je n'endommage ni les livres, ni l'équipement de jeu ni les meubles de l'école.
- L'équipement du gymnase n'est pas fait pour utilisation pendant la récréation sauf avec permission.
- Je range ou je retourne toujours les items empruntés au bon endroit (livres, jeux, équipement).
- Aucun jouet ne doit être apporté de la maison à moins d'une permission spéciale de l'école ou de l'enseignant(e). Ceci inclut les patins à roues alignées, roulis roulants (planches roulettes), baladeur, jeux électroniques, jouets, cartes de sport ou de fantaisie.
- Seuls les articles d'équipement de sport sont permis à la condition de bien les identifier et de les partager avec les autres élèves sans que cela n'entraîne de conflits.

Je respecte les consignes de sécurité

- Je respecte les Ententes de Responsabilités dans l' Autobus (voir dernière section)
- Je respecte les Ententes de Responsabilités au Laboratoire de Technologie (voir dernière section)
- Je respecte les Ententes de Responsabilités à l'heure du dîner (voir dernière section)

- Je peux utiliser le téléphone avec la permission spécifique de mon enseignant(e) et en cas d'urgence seulement. Lorsque la permission est donnée, je dois faire l'appel en présence d'un adulte au secrétariat.
- Si je suis en retard, je me présente au secrétariat avant d'aller en classe.
- Pour ma santé et ma sécurité, ainsi que celle des autres, je dois porter une paire de chaussures (propres) à l'école en tout temps. Des espadrilles devront être utilisées pour les périodes d'éducation physique.
- Pour des raisons de sécurité, il est important que je demeure sur la propriété de l'école en tout temps à moins d'être accompagné(e) d'un parent ou d'un(e) enseignant(e). Si je suis un élève du secondaire, je peux sortir de la propriété de l'école avec une permission signée par mes parents.
- Je respecte les consignes d'évacuation et les mesures d'urgence.
- La possession et l'utilisation d'armes sont interdites à l'école. Tout objet qui est fabriqué ou qui est utilisé dans le but de blesser est, par sa fabrication ou sa fonction, une arme.
- L'alcool et les cigarettes sont également interdits.

3. Réflexion

- Je pense aux conséquences de mes choix de paroles et d'actions.
- Je me montre à l'écoute des autres et conscient de leurs attentes. Je réfléchis à la meilleure façon de les respecter.
- J'évalue mes progrès, je me fixe des objectifs et je travaille fort pour les atteindre.
- Je demande de l'aide si j'en ai besoin.
- Je fais l'effort d'apprendre des choses nouvelles, d'améliorer mes habiletés.

4. Réussite

- Je participe activement à la vie de la classe.
- Je travaille de mon mieux et je persévère dans mes efforts.
- Je fais mes devoirs régulièrement et je remets mes travaux à temps.
- Je suis responsable face aux tâches qui me sont confiées.
- Je ne perds pas mon temps en classe, dans les couloirs ou à la salle de bains.
- Je pose des questions pour mieux comprendre et j'écoute attentivement les enseignements.

MÉRITES : STRATÉGIES DE RENFORCEMENT POSITIF

Les mérites servent de renforcement positif pour valoriser les comportements désirés. Ils peuvent prendre plusieurs formes : Signes d'approbation, timbres, temps à l'ordinateur, pause de devoirs, film, surprise, commentaires, remerciements, félicitations, « counselling » par les pairs, jetons, coupons de tirage, certificats de mérite, etc. Ces formes de renforcement positif sont gérées en classe par chaque enseignant(e), ainsi que par tout autre éducateur employé par l'école pour travailler avec les enfants.

CONSÉQUENCES :PROCESSUS DE GESTION DU COMPORTEMENT

Les conséquences vont en fonction des choix de comportement des élèves qui ne respectent pas le code de vie. Elles progressent à partir d'**avertissements et de rappels,** et peuvent aller jusqu'à **des pertes de privilèges** si les comportements indésirables se répètent. Voici comment le processus fonctionne :

1. Un premier avertissement ou rappel est donné à l'élève qui ne respecte pas les attentes du code de vie.

2. Un deuxième avertissement ou rappel indique à nouveau les attentes du code de vie.

3. Un troisième a**vertissement ou rappel** conduit à une **fiche de réflexion** avec un choix de **conséquences** ainsi qu'un **appel téléphonique** à la maison par l'enseignant.

4. À la deuxième **Fiche de réflexion**, l'enfant discute avec la **direction**. Ensemble une **action** est prise selon la situation. L'enfant contacte le **parent ou tuteur** pour dire où il en est dans son processus : actions réparatrices, suspensions internes ou externes, etc.

5. En ce qui concerne les cas plus sérieux, l'équipe-école (direction, personnel, parent et enfant) intervient. Des plans d'action sont alors mis en place, incluant des objectifs précis, des stratégies, des outils d'observation et de renforcement ainsi que des pistes d'évaluation du succès des élèves. Un mode de communication plus efficace est généralement mis en place entre l'école et la maison.

COMPORTEMENTS INACCEPTABLES MAJEURS

Tout comportement violent (physique ou verbal) avec intention de blesser, est considéré comme étant un comportement inacceptable majeur : bagarre, intimidation, menaces, insultes, abus physique, abus verbal, abus répétitif (taxage), opposition directe et majeure à l'autorité, vandalisme, vol, possession d'une arme ou d'un objet utilisé pour menacer, possession de drogue ou d'alcool, etc. Ces comportements inacceptables majeurs, entraînent des conséquences sérieuses pouvant aller jusqu'à une suspension externe d'une durée d'un ou plusieurs jours. De tels cas doivent faire l'objet d'une rencontre avec **l'équipe-école** et être signalés à la **Direction générale du CSF**.

Ententes de Responsabilités
Parents bénévoles de l'École André-Piolat

1. Aide en classe

L'aide en classe est extrêmement utile aux enseignants, surtout (mais pas exclusivement) dans les classes primaires. Toutefois, cette aide doit:

- répondre à une invitation de la part de l'enseignant.
- être structurée de manière à répondre à ses besoins et ceux des élèves.

En tout temps, le parent bénévole demeure sous la supervision du professeur en charge de la classe et doit respecter l'autorité de celui-ci.

2. Aide à l'école

Les parents qui soutiennent l'APÉ et l'école en offrant une aide avec certaines activités de l'école (journée pizza, assemblées, etc.) doivent comprendre que:

- la discipline des élèves revient au professeur et au personnel de surveillance
- les parents sont priés d'éviter d'interférer dans le fonctionnement habituel de la classe ou de l'école.

3. Aide en sortie

Nous sommes tous conscients que c'est grâce à la participation de parents bénévoles que nous sommes capables d'enrichir le programme scolaire de sorties éducatives. Pour assurer la sécurité des élèves, il est important de considérer que lorsque le parent accepte d'accompagner un groupe il ou elle doit :

- se concentrer uniquement sur la tâche importante de supervision des élèves qui lui sont confiés.
- respecter les attentes du professeur impliqué.

Pour cette raison, les parents sont priés de laisser leurs plus jeunes enfants à la maison et/ou de faire des arrangements de gardiennage lors des sorties pour lesquelles ils se portent volontaires.

4. Supervision des jeunes enfants à l'école

L'École André-Piolat ne peut se montrer responsable d'assumer la supervision de jeunes enfants en visite avec leurs parents. Lorsqu'un parent vient à l'école accompagné d'un enfant en bas de l'âge scolaire (Ex : assemblées, spectacles, réunions, aide volontaire), il doit:

- être entièrement responsable de la supervision constante du tout-petit.
- rester à ses côtés et superviser ses activités en tout temps.
- respecter l'atmosphère de travail dans la classe et l'école.

5. Respect de la confidentialité

Le climat de l'école est grandement affecté par la qualité des communications entre les différents intervenants. Le bénévolat offre des privilèges qui doivent s'accompagner d'une responsabilité de respecter la confidentialité. Pour aider à maintenir un climat d'ouverture positive, les parents bénévoles doivent:

- se montrer discrets en communiquant directement en privé avec un membre du personnel pour lui faire part de ses inquiétudes ou observations.
- respecter la confidentialité face aux autres élèves et leurs familles.

Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique
180-10200 Shellbridge Way, Richmond B.C. V6X 2W7
Tél. (604) 214-2600 Téléc. (604) 2149881

Formulaire à l'attention des bénévoles

(respect de la confidentialité)

Dans l'exercice de vos fonctions de bénévoles, vous pourriez connaître des renseignements concernant des membres de la communauté scolaire auxquels le public n'a pas accès. Afin de respecter la confidentialité, nous vous demandons de bien vouloir compléter ce formulaire .

Si un élève vous fait des confidences et/ou pour une quelconque raison vous soupçonnez un cas d'abus, il faut en parler à l'enseignant/e de l'élève ou à la direction de l'école. En effet, tous les employés du CSF ont le devoir de signaler les cas d'abus concernant les élèves âgés de moins de 16 ans.

En tant que bénévole, vous acceptez de ne pas divulguer d'information ou de discuter avec des parents au sujet d'un élève, d'une famille ou du personnel de l'école.

Par la présente, il est entendu que, si les règles de la confidentialité sont enfreintes, vous ne pourrez plus faire de bénévolat au sein de notre école.

Nom du bénévole : _____ Prénom du bénévole :_____

Nom de l'école : _____

Date d'entrevue avec la direction d'école :___ / ___ / ___

Lien avec l'école : __ parent __ grand-parent
__ oncle/tante __ frère/sœur __ autre _____

Tâches assignées :
_____

Vérification criminelle : OUI _____ NON _____ Date : ____/____/____

Je m'engage à respecter la confidentialité de l'information dont j'aurai connaissance au sujet de la communauté scolaire.

Je m'engage également à rapporter à l'autorité compétente de l'école, toute confidence qui pourrait m'être faite par un élève.

Je soussigné(e), _____, **accepte les conditions mentionnées**
Nom du bénévole
ci-dessus.

Signature _____ Date : ____/____/____

Ententes de Responsabilités au Laboratoire de Technologie

Au laboratoire, je m'engage à me conduire en personne responsable, respectueuse et raisonnable. Ceci implique:

1. Aucune boisson ou nourriture au laboratoire.
2. Entrer et quitter la salle tranquillement.
3. Travailler silencieusement.
4. Prendre soin des ordinateurs et des autres appareils du laboratoire.
5. Ne rien installer ou désinstaller aux ordinateurs. Ne pas changer la configuration et les paramètres des ordinateurs (couleur, emplacement des dossiers, etc.)
6. N'utiliser qu'un seul ordinateur à la fois.
7. Demander la permission avant d'imprimer.
8. Si j'ai l'autorisation d'utiliser l'Internet, ceci ne peut se faire que dans le cadre de mes recherches.
9. Ne jamais me brancher directement ou indirectement à des sites obscènes, de violence ou à caractère non éducatif.
10. Ne jamais télécharger des logiciels, des jeux ou des messages sans avoir la permission de mon enseignant.
11. Avant de partir, fermer tous les programmes, les fenêtres et m'assurer d'avoir mis à la corbeille les dossiers d'élèves.
12. Ne pas éteindre l'ordinateur.
13. Nettoyer mon poste de travail de façon convenable.
14. En cas de panne, de problème de logiciel ou de dommage quelconque, je dois avertir immédiatement mon enseignant ou le moniteur.
15. Il est interdit d'utiliser le code d'accès (mot de passe) d'un autre utilisateur ou de prêter son code d'accès à une autre personne.
16. Les élèves qui ont un portable doivent suivre les règlements énumérés dans l'entente Parent-Élève.

Ententes de Responsabilités dans l'Autobus

À l'arrêt d'autobus

1. Je me rends, à l'heure déterminée, à l'arrêt désigné par le service du transport. Si je suis en retard, je devrai me rendre à l'école par mes propres moyens;
2. Je dois toujours marcher sur le trottoir;
3. À mon arrivée à l'arrêt, j'attends l'autobus calmement, je ne me tiraille pas, je respecte les autres élèves et je n'endommage pas le bien d'autrui;

À l'arrivée de l'autobus

4. Je dois attendre que l'autobus soit complètement arrêté avant de m'en approcher;
5. Par délicatesse, je laisse d'abord monter les plus jeunes et j'aide ceux qui ont besoin de moi;
6. Lorsque je monte dans l'autobus, je ne bouscule personne et je fais attention pour ne pas trébucher;
7. Je dis bonjour au chauffeur, je me rends immédiatement à mon siège et je m'assois;

À bord de l'autobus

8. J'attache ma ceinture de sécurité, je reste calmement à ma place et je change de place seulement avec la permission du chauffeur;
9. Si je parle, je le fais de façon discrète;
10. En tout temps, mon langage se limite à ce qui serait acceptable à l'école;
11. Je ne dois jamais crier afin de ne pas déranger le chauffeur;
12. Je n'ouvre jamais les fenêtres sans la permission du chauffeur;
13. Je ne sors jamais la tête, les mains et les bras par la fenêtre afin d'éviter des accidents graves;
14. Je ne dois ni manger, ni boire dans l'autobus à moins que ce soit permis par le chauffeur;
15. Je dois garder l'autobus propre et ne jamais l'endommager;
16. Je ne dois jamais lancer quoi que ce soit par la fenêtre;
17. Je dois montrer de la discipline et du savoir-vivre;

À la descente de l'autobus

18. Je ne dois jamais me lever avant que l'autobus ne soit arrêté;
19. À la descente de l'autobus, je dois m'éloigner de l'autobus et marcher au fond du trottoir.
20. Si je dois traverser la rue, je regarde attentivement avant de traverser;

En cas de panne ou d'accident

21. Je devrai écouter et suivre les instructions de la conductrice ou du conducteur afin de ne pas aggraver la situation;
22. Si la conductrice ou le conducteur me confie une tâche, je devrai me montrer digne de sa confiance et aider les autres élèves;

Suspension

23. Je reconnais que si je ne respecte pas tous mes devoirs, je nuis à ma propre sécurité et à celle des autres et de plus, l'école André-Piolat pourra me suspendre d'une façon temporaire ou définitive;

Je dois me rappeler que

24. Le transport scolaire est un SERVICE mis à ma disposition, pour me permettre de poursuivre mes études et de préparer mon avenir. Je dois donc l'apprécier en démontrant beaucoup de respect et de bonne volonté envers mes camarades et la conductrice ou le conducteur.

Ententes de Responsabilités à l'Heure du Dîner

Je dois me rappeler que la permission de rester à l'école pour manger le midi est un privilège et un service mis à ma disposition pour m'éviter de rentrer à la maison. Je dois donc l'apprécier en démontrant beaucoup de respect envers mes camarades de classe et le personnel de l'école. À l'école André-Piolat, je contribue au maintien d'un climat de détente à l'heure du dîner en respectant les règles et les personnes qui m'entourent. Voici ce que je dois faire pour y arriver:

1. Je mange assis à ma table.
2. Je parle calmement, à voix basse.
3. Je ne quitte pas ma table pendant la période du repas.
4. À la cloche, je mets mes déchets à la poubelle et les produits de recyclage dans les bacs appropriés. Je laisse ma place bien propre.
5. J'écoute les directives des surveillants et du personnel de l'école et je leur parle poliment en tout temps.
6. J'attends le signal de la surveillante pour sortir de la salle.

Je reconnais que si je ne respecte pas ces règles de conduite je recevrai une fiche de réflexion après deux rappels et mes parents en seront avisés par téléphone. Si je brise les règles une autre fois, l'école André-Piolat pourra suspendre mon privilège de manger à l'école le midi pendant une période déterminée.

Ententes de Responsabilités au Gymnase

Au gymnase, je m'engage à me conduire en personne responsable, respectueuse et raisonnable. Ceci implique :

Pour les élèves :

Aucune nourriture ni boisson, sauf de l'eau, sont permises au gymnase.
Il est obligatoire de porter une tenue sportive (survêtement, chandail à manches courtes, culottes courtes et bas).
Il est obligatoire de porter des chaussures de sport avec semelles non marquantes.
Il n'est pas permis de porter des bijoux (colliers, bagues, bracelets, boucles d'oreilles pendantes) ou des montres.
Il faut utiliser les vestiaires pour y laisser les vêtements et accessoires non nécessaires pour les activités sportives.
Pas de vêtements autour du gymnase.
Il est interdit d'être au gymnase sans la supervision d'un adulte.
Il est interdit d'accéder à la salle d'équipement.
L'équipement sportif doit être traité avec respect.
Tout matériel endommagé volontairement devra être remplacé par l'élève responsable.

Pour les enseignants :

Fermer à clé les portes du gymnase et de la salle d'équipement .
Compter l'équipement après utilisation et remettez-le à l'endroit désigné.
L'équipement endommagé doit être déposé dans le bureau d'éducation physique.
Il n'est pas permis d'amener l'équipement à l'extérieur, sauf s'il est désigné à cet effet.
Aucune nourriture ni boisson, sauf de l'eau, ne sont permises.

Formulaire d'Approbation des Ententes de Responsabilités

- **J'ai lu le <u>Code de Vie</u> de l'école André-Piolat et je m'engage à le respecter.**

Signature de l'élève: ..... Date ……

- **J'ai lu "<u>Les Ententes de Responsabilités dans l'Autobus</u>" et je m'engage à les respecter.**

Signature de l'élève: ..... Date ……

- **J'ai lu " <u>Les Ententes de Responsabilités à l'Heure du Dîner</u>" et je m'engage à les respecter.**

Signature de l'élève: ..... Date ……

- **J'ai lu « <u>Les Ententes de Responsabilités au Gymnase</u> » et je m'engage à les respecter.**

Signature de l'élève: ..... Date ……

- **J'ai lu "<u>Les Ententes de Responsabilités au Laboratoire de Technologie</u>" et je m'engage à les respecter.**

Signature de l'élève: ..... Date ……

Nom de l'élève …… Classe de M/Mme …….
(En lettres moulées)

Signature du parent/tuteur:..... Date ……

Signature de la direction ……. Date ……